



Aménagements de Bouillé-Saint-Paul, conception Denis Delbaere © CAUE 79

Projets d'espace public

Le CAUE à vos côtés

Une place publique, une traversée de bourg, une zone de stationnement, une rue, un parvis, une liaison piétonne, des abords d'une salle des fêtes, etc.

Les espaces publics sont les lieux où se jouent à la fois l'économie, la convivialité et l'identité de la commune. Le CAUE 79 peut vous accompagner sur des réflexions globales d'aménagement, ou vous conseiller sur des projets plus modestes, comme le traitement des abords de votre salle des fêtes ou la création d'une liaison piétonne. Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un accompagnement spécifique avec conduite d'un atelier avec les habitants et les agents.

Réaménagement d'un centre-bourg

Une commune veut transformer son centre-bourg et souhaite faire participer les habitants. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec le paysagiste-conseiller**
- **Conseil ponctuel**
 - Examen de la demande et proposition d'un périmètre d'étude.
 - Information sur la concertation.
 - Marche à suivre pour mener son projet : sélection de maîtrise d'œuvre (concepteurs) en 2 temps.
- **Accompagnement complet (avec convention)**
 - Rédaction du cahier des charges : analyse du contexte urbain, définition des objectifs et particularités.
 - Définition de la mission incluant des ateliers participatifs.
 - Règlement de consultation et participation au jury de sélection.

Les modalités

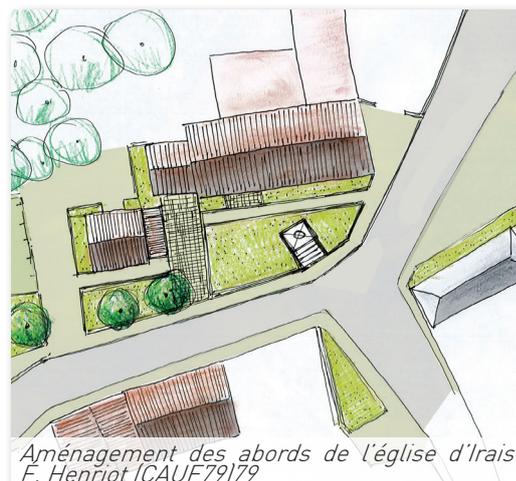
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Convivialité
- Mixité des usages
- Apaisement de la circulation
- Végétalisation
- Simplicité
- Perméabilité des sols



Aménagement des abords de l'église d'Irais E. Henriot (CAUE79)79

Aménagement d'un jardin public

Une commune veut transformer une parcelle en cœur de bourg en un jardin pour les habitants. Elle souhaite leur participation. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec le paysagiste-conseiller**
- **Conseil ponctuel**
 - Examen de la demande.
 - Analyse du lieu et de ses atouts.
 - Marche à suivre pour mener son projet : atelier avec les habitants et schéma du CAUE 79.
- **Accompagnement spécifique (avec convention)**
 - Atelier avec les habitants : partie théorique sur des exemples de qualité et partie pratique avec remontées de besoins et envies.
 - Schéma du CAUE 79 : dessin du jardin avec des conseils particuliers pour chaque espace.

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Autre action : fiches « Aménagements exemplaires »

Le CAUE a identifié des aménagements qui participent à l'embellissement des bourgs par leur simplicité, la place accordée au végétal et le respect du caractère rural des lieux.

Ces fiches présentent une diversité d'aménagements correspondant aux demandes courantes des communes dont des traversées de bourgs, un parking ou encore un « city-park ».

Notre approche

- Adapter l'aménagement au contexte et aux moyens de la commune.
- Accorder une place importante à la végétalisation.
- Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants.

